



Les rencontres de l'ESC - Les participants devant le ciné-théâtre Chaplin - Paris 15^e.

snetap
FSU.

U.
F.S.U.

L'ESC ET LE SNETAP-FSU 50 ANS D'HISTOIRE CROISÉE

Le Snetap-FSU et l'Éducation Socio-culturelle fêtent leurs 50 ans cette année. Un demi-siècle d'une histoire commune et indissociable.

Le Snetap-FSU a toujours accordé une attention particulière à cette spécificité de l'enseignement agricole.

La place des enseignants d'ESC au sein du Conseil Syndical National du Snetap-FSU en est une preuve comme ses différents mandats de congrès, ses nombreuses publications ou ses temps forts (colloque, journée d'études ou séminaire) consacrés au sujet. Le numéro spécial de « l'enseignement agricole » sorti en février 2003 est d'ailleurs un travail approfondi de cette histoire.

C'est dans cette logique que le Snetap-FSU a réuni le 29 septembre 2015, à Paris au ciné-théâtre « Chaplin », des « rencontres de l'Éducation Socio-culturelle ». Une journée de débats entre les enseignants ESC, d'échanges fructueux, de réflexion sur le métier, de revendications et d'actions portées par le Snetap-FSU.

En préparation de ces rencontres une enquête a été menée, d'avril à mai 2015, qui a induit, en partie, les thématiques retenues pour la journée d'échange (Valeurs de la République et ESC - ESC et numérique - Évolution du métier - L'ESC, au cœur de la dynamique d'établissement).

Vous trouverez dans ce numéro spécial les actes et les réflexions entamées lors de cette journée qui prouvent que la célébration des 50 ans ne peut cantonner l'ESC dans une simple image-vitrine désuète de l'enseignement agricole. Au contraire elle doit encore relever de nombreux défis et être créatrice de dynamiques de terrain à tous les niveaux, local, régional et national.

Supplément au n°375
de « l'enseignement agricole »
Novembre 2015

Ont participé à l'élaboration de ce dossier : Véronique AUBIN, Thierry ARENZANA, Anne Caroline VINET, Rémi PHILTON, Joël TOREAU, Paquita GASQUEZ, Martine HAUTIER, Nathalie SENECHAL.



Quand l'œuvre s'incarne...
Bac Pro-LPA Alençon

Nos cinquante plus belles années !

Lorsque l'on évoque les origines de l'éducation socioculturelle, l'éducation populaire est citée inéluctablement. Devenu un terme banalisé, que représente pour nous, aujourd'hui, ce concept ?

Un petit rappel historique est d'abord nécessaire. De 1936 à 1938, Léo Lagrange, Sous-secrétaire d'État aux sports du Front Populaire, œuvre pour le mouvement associatif, pour le rassemblement populaire le plus large autour de valeurs, de symboles. Un courant d'idées pour que la culture soit l'affaire de tous, les piliers étant la laïcité et les droits de l'Homme. Ainsi que l'assurait A. Artaud : « ... que la culture devienne une force identique à celle de la faim ».

Ce courant d'éducation populaire se manifeste par une lutte acharnée contre les inégalités culturelles, par la voie associative. Rappelons aussi l'époque, il s'agissait de lutter contre le fascisme grandissant et menaçant.

Lorsque l'Éducation Socio-culturelle (ESC) est créée en 1965, c'est cet héritage de valeurs qu'elle porte intrinsèquement en elle. C'est Edgard Pisani, Ministre de l'Agriculture de 1961 à 1966, qui décide de donner une place prépondérante à l'Enseignement Agricole dans sa loi complémentaire d'orientation. Celle-ci prévoit, entre autre, un lycée et trois collèges par département et un centre de formation professionnelle annexé.

Paul Harvois, ancien instituteur, fervent militant de l'éducation populaire est, en 1963, Chef de bureau de la promotion sociale et des activités culturelles. Il milite pour le développement culturel en milieu rural. Pour lui, la place de l'action culturelle doit être au cœur de la dynamique, en privilégiant la création. Ainsi, chaque établissement

agricole aura un centre socio-culturel animé par un personnel spécifique.

En 1965 c'est aussi la création de la fonction animateur socioculturel. Il est à remarquer que l'ESC, à l'origine, était centrée sur l'animation plutôt que sur l'enseignement. Les premières promotions ont été recrutées hors tout statut légal.

Arrive le mouvement de 68, la réorganisation structurelle de la culture qui a suivi, projetait purement et simplement de supprimer l'ESC.

Malraux sauve les MJC et Harvois l'ESC. Heureusement celui-ci, grâce aux syndicats, avait fait passer un statut de titulaire pour les animateurs au Ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs la majorité de ceux-ci avait su s'intégrer aux équipes des lycées agricoles. Même si souvent ils apparaissaient comme un anachronisme aux yeux de nombreux enseignants ou directions, certains animateurs déjà, initiaient de la dynamique dans les équipes. Citons, par exemple, les « études de milieu » souvent coordonnées ou portées par nos collègues pionniers. Celles-ci n'avaient rien à envier à nos stages territoires actuels.

Lorsque l'on observe les motions relatives à l'ESC des différents congrès du SNETAP, elles précèdent toutes les avancées et obtentions officielles des caractéristiques du statut de l'ESC :

En 1979 sort la circulaire notifiant le tiers temps animation.

En 1984, l'animation rurale et le développement des territoires deviennent des missions de service public dans lesquelles l'ESC prend une place importante et en 1985 la réforme de l'Enseignement Agricole en enseignement modulaire fait

entrer de l'ESC dans ceux-ci avec une place équitable dans les CCF.

Les années 90 sont marquées par la naissance des PLP et des PCEA et l'ESC est intégrée dans ces statuts.

C'est aussi une décennie durant laquelle le Snetap-FSU lutte pour affirmer le maxima de service à 18 heures. Le 1er mars 1999 une circulaire complète celle de 1979 dans laquelle les deux missions de l'ESC sont reconnues. Toutes les caractéristiques sont avérées : heure de première chaire, quart d'heure BTS, dédoublement...

Les années 2000 sont celles de la création du statut des ALESA, attribuant la responsabilité civile à un jeune (au lieu de la présidence de droit de l'ASC par le Directeur de l'EPL). C'est aussi le PADC (Plan d'Action de Développement Culturel) en lien avec le Projet d'Etablissement et l'extériorisation de l'EPL. Le PADC affirme la place des enseignants ESC quant à la médiation culturelle et la création artistique...

A force de luttes avec le Snetap-FSU et d'ancrage sur le terrain, les enseignants d'ESC ont obtenu une reconnaissance incontournable. Et parce que leur activité est née marquée par des valeurs et une vision humaniste, ils portent un attachement fort à leur statut (2/3 de cours - 1/3 d'animation).

En cinquante ans, c'est donc une évolution sans précédent... Mais restons vigilants, offensifs et surtout, ne perdons jamais de vue nos fondamentaux.

Évolution du métier : **1/3 temps animation...** **de l'élargissement à l'égarément**

A lors que les discussions s'engagent sur la réécriture du décret sur le statut enseignant, le Snetap-FSU défend la sanctuarisation du 1/3 temps d'animation pour les enseignants d'ESC.

D'ailleurs les résultats de l'enquête menée par le Snetap-FSU sur leur service, montrent que, dans une très grande majorité des cas, ce temps d'animation n'était plus remis en cause dans les établissements.

Le 1/3 temps doit donc être mentionné dans le décret et non plus seulement dans une circulaire comme c'est le cas aujourd'hui. C'est le mandat que porte le Snetap-FSU.

Mais au delà de cette sanctuarisation, la question du fonctionnement et du contenu de ce temps devra aussi être abordée.

D'abord quantitativement et fonctionnellement...

Sur le décompte de temps d'animation, la pertinence de la péréquation de 6h = 8h peut se poser : est-elle toujours d'actualité alors que les tâches comme la gestion et la recherche de financements pour le montage de projets ou encore l'animation d'atelier de pratique artistique se complexifient ? Les enseignants s'interrogent aussi au sujet du comptage des heures nocturnes.

Sur la répartition de ces temps sur la semaine, il faudra rappeler que des séquences d'extériorisation, sans nécessité de plages horaires fixes sont indispensables.

Il est, en tout cas, nécessaire de trouver un équilibre entre liberté d'action sur ces heures et leur visibilité auprès de la direction.

Ensuite, qualitativement...

Sur le contenu du 1/3 temps, celui-ci n'est pas consacré uniquement à l'ALESA, il est aussi utilisé pour l'accompagnement de projets (PIC, projet artistique...) par exemple.

Au sujet de l'ALESA, il faut souligner que son objectif est de conduire les jeunes à l'autonomie et à l'émancipation. A partir de ce postulat, il est plus facile d'expliquer ce que doivent être les heures d'animation consacrées à l'association. Elles ne peuvent pas être des pseudo-surveillances du foyer ou du « faire à la place » du jeune.

Concernant la pertinence des heures d'animation et pour éviter les dérives que nous avons constaté à l'aide de l'enquête, le débat reste ouvert : le PADC et la circulaire métier de 2006 sont-ils suffisants pour cadrer notre champs d'animation ou faut-il un nouveau référentiel animation ?

Le référentiel de métier ESC a 10 ans

Joël TOREAU, ancien formateur des professeurs d'ESC à l'ENFA et pilote du GAP-ESC revient sur la constitution du référentiel professionnel du professeur d'éducation socioculturelle, après dix ans d'existence.

2005-2006. L'émergence du référentiel conjugué une série d'opportunités accidentelles

Les 40 ans de l'ESC voulant donner de la visibilité à cette spécificité de l'Enseignement Agricole, la gageure était de construire un document rassemblant le référentiel de métier ET les conditions d'exercice pour en assurer la cohérence et graver le tiers-temps dans le marbre d'une

circulaire. Ce qui souleva des conflits au sein même de la DGER...

Je voudrais insister ici sur 5 points, pour qu'on fasse le meilleur usage de ce référentiel de métier ESC et de son statut.

Un référentiel n'est jamais exhaustif, par définition

Il ne vise pas à fournir une description complète et détaillée de l'ensemble des gestes professionnels (ce qui n'est d'ailleurs pas possible) car les gestes sont nécessairement situés et par conséquent indissociables des contextes dans lesquels ils interviennent et des acteurs qui les posent :

- tracer les contours de la profession
- en repérer les dimensions incontournables
- unifier le corps enseignant autour d'une



Création graphique - LEGTA de Saint-Lo-Thère.

même professionnalité (Lessard,2005)

Un référentiel : une part certaine d'arbitraire, résultats d'arbitrages

Le référentiel ne peut être entièrement consensuel puisqu'il relève de choix et qu'il n'est jamais neutre idéologiquement. D'abord dans la représentation que l'on se fait du métier, de ses diverses facettes et

des dimensions jugées importantes (d'où la composition plurielle du groupe de pilotage et les modalités d'élaboration : consultations, construction d'un consensus par aller-retours, validations par étapes...) ensuite dans la manière de les décrire en termes de compétences à développer et dans l'approche privilégiée. Le découpage proposé n'est donc pas le seul possible et il ne fait pas nécessairement l'unanimité (Perrenoud, 1999).

Le référentiel : une représentation de ce qui est souhaitable

Le référentiel ne sert pas simplement à décrire ce qui est, mais à représenter ce qui devrait être ou ce qui est souhaitable. Il vise à imprimer une certaine direction à l'évolution de la profession et, à ce titre, il constitue moins une cible à atteindre qu'un horizon de formation, lié à un certain idéal professionnel. Il contribue ainsi à reconfigurer la profession enseignante, il se veut dynamisant, source de changements et d'innovations, outil pour faire évoluer les pratiques. Il précise des buts pour le développement professionnel (mais non comment faire pour y parvenir).

Le référentiel : une valeur de prescription

Le référentiel a nécessairement valeur de prescription, en tant qu'outil de référence officiellement validé.

Le référentiel d'ESC relève de la « prescription ouverte » (Le Boterf, 2001), par opposition à la « prescription stricte », en ce sens qu'il fournit essentiellement un cadre et des orientations à l'intérieur desquels il est possible de construire plusieurs réponses adéquates en réponse aux visées. Les acteurs disposent donc d'une certaine marge de manœuvre dans la manière de traduire ces orientations en fonction de l'interprétation qu'ils s'en donnent, et du contexte d'exercice.

Le référentiel n'est pas statique, mais dynamique et évolutif

La profession « enseignant d'ESC » n'est pas figée. Il s'agit d'un métier en mutation dont la représentation ne cesse d'évoluer. Le référentiel rend compte de sa complexité et de sa multidimensionnalité. Les compétences d'un référentiel sont souvent définies à un certain niveau de

généralité et peuvent donc faire l'objet d'interprétations variées, pour ne pas dire de réappropriation critique, par les acteurs concernés. Ces traductions peuvent conduire à le modifier et à l'enrichir.

Le référentiel : un levier pour le développement de la profession

Le référentiel de compétences est un levier pour le développement de la profession, avec des effets structurants sur la reconnaissance des missions spécifiques de l'ESC, la formation initiale et continue, les liens entre milieu universitaire et milieu de pratique, le recrutement et la certification du personnel enseignant.

Et aujourd'hui ? Les nouvelles mesures qui redéfinissent le statut des enseignants doivent pouvoir inscrire dans un décret les conditions d'exercice du métier : c'est ce qu'on doit exiger de notre ministère, car la reconnaissance de ce métier spécifique engage bien le projet spécifique de l'Enseignement Agricole.

De la nécessité d'un dispositif **d'Éducation Artistique et Culturelle** régional pour tous

En Aquitaine, l'éducation artistique et culturelle dans l'Enseignement Agricole Public est devenue une réalité au lendemain de la rénovation de l'enseignement agricole en 1984, par la volonté conjointe de la DRAAF et de la DRAC.

En effet, au milieu des années 80 un dispositif régional va se structurer progressivement jusqu'à la création officielle d'une structure - le CRARC (Complexe Régional d'Animation Rurale et Culturelle d'Aquitaine) - en 1990 d'abord rattachée à l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde. Il y aura ensuite la mise à disposition d'une enseignante d'éducation socioculturelle, puis la création d'un poste de chargée de mission en 2004 à la DRAAF/SRFD, la signature de conventions régionales (1994, 2000, 2013), la valorisation des activités avec le site « Graines de culture » et la reconnaissance par les par-

tenaires institutionnels du CRARC comme opérateur culturel de la DRAAF Aquitaine officialisé dans la dernière convention quadripartite Conseil Régional, DRAAF, DRAC et Rectorat de Bordeaux...

L'existence du CRARC et le travail de la chargée de mission à l'Éducation Artistique Culturelle (EAC) ont permis de répondre de façon structurée et concertée aux missions d'éducation artistique et culturelle de l'Enseignement Agricole Public en Aquitaine. Elle accompagne la prise en compte du volet culturel au sein de chaque établissement par un travail de maillage culturel du territoire et en permettant ainsi au plus



Travail plastique pour projection vidéo en direct - Bac Pro LPA Alençon.

grand nombre d'élèves et d'apprentis de participer à des projets culturels et artistiques riches et de qualité.

A la vacance du poste en 2015, le MAAF, sans tenir compte de la demande de la DRAAF du poste de chargé de mission EAC et prétextant de la non équivalence dans d'autres régions, ne mentionnait aucunement ce poste sur la circulaire de mobilité de février 2015.

Dans le contexte de l'appel à la mobilisation du Ministre Stéphane Le Foll autour de la défense des valeurs républicaines suite aux attentats de janvier 2015, de l'appel à la participation des réseaux régionaux pour célébrer les 50 ans de l'ESC, des 25 ans d'existence du CRARC, cette dé-

cision arbitraire remettait en question tout le travail réalisé.

La mobilisation du réseau des ESC d'Aquitaine, l'appui du Snetap-FSU et les nombreux soutiens des acteurs éducatifs et culturels, des partenaires et des élus ont permis de faire évoluer cette situation (courrier du 10 juin 2015 de Stéphane Le Foll aux députés d'Aquitaine). Ainsi, à la rentrée, le poste a été reconduit, même si le profil a été partiellement modifié.

Aujourd'hui et dans le cadre de la réforme territoriale, il semble urgent que le MAAF reconsidère cet échelon régional resté le chaînon manquant du dispositif de l'éducation socioculturelle en lui donnant les moyens d'être un véritable partenaire de

la politique régionale en matière d'éducation artistique et culturelle.

Cela faciliterait la structuration des réseaux régionaux sur l'ensemble du territoire et donnerait à la DRAAF le statut de partenaire à part entière d'une politique régionale d'éducation artistique et culturelle.

Dans le cadre des 50 ans de l'ESC, le Snetap-FSU se battra pour que le MAAF reconnaisse tout le travail effectué par les réseaux régionaux et le réseau national Animation et Développement Culturel qui a fortement accompagné le dispositif d'ESC et enrichi la formation des apprenants de l'enseignement agricole depuis les premières signatures des conventions Agri-Culture.

Qu'enseigne-t-on du numérique aujourd'hui ?

Lors des "rencontres de l'ESC" organisées par le Snetap-FSU, à cette question sur l'enseignement du numérique, les participants ont eu pour première réponse un grand blanc, comme s'il fallait changer d'univers et se projeter dans un monde que nous ne maîtrisons pas alors que nos élèves y naviguent sans bouées.

Pour développer une réflexion, le Snetap-FSU avait fait appel à Gérald Elbaze, membre de la coopérative Média Cité de Bordeaux qui a pour ambitions de "Susciter et développer le regard critique et constructif sur les questions numériques, contribuer au vivre-ensemble à l'ère numérique et à contribuer à la production de biens et des services (y compris numériques) tout en recherchant des logiques de redistribution équitable des valeurs produites".

Le point de départ de notre discussion a été de relever les éléments qui constituent les enjeux du numérique, aujourd'hui. Si la tâche semble démesurée tant les acteurs du numérique ont une main mise sur les pratiques culturelles de nos élèves, il nous a paru nécessaire tout d'abord de simplifier les approches. Opérons un pas de côté et regardons si les freins ou les obstacles ne pourraient pas être une entrée pour repenser nos pratiques pédagogiques. Le sentiment de ne pas maîtriser des outils informatiques nous éloigne du numérique. Il est temps alors de développer de la collaboration active avec nos élèves qui ont une habileté remarquable sans pour autant maîtriser un savoir faire. Quelle différence y a-t-il entre mettre en œuvre dans un

établissement un journal, une radio et un blog ? Notre rôle reste le même : éditorialiser, agencer et discuter.

Les dangers, nous en avons fait une liste à la Prévert de l'« infobésité » à la « nomophobie », des injonctions de l'immédiateté à l'économie libidinale jusqu'à la culture mainstream qui se déverse sur toutes les plateformes de partage de vidéo et que dire du rétro éclairage des écrans qui abîment les pupilles de nos élèves.

Face à cela, il faut développer une éducation socioculturelle du jeune à l'usage du numérique. Aussi, des formations des enseignants à l'outil doivent se mettre en place pour permettre à chacun de mutualiser ses savoirs faire, de favoriser les alternatives et la promotion à la diversité culturelle. Ainsi, nos élèves auront les moyens d'opérer un choix en toute connaissance des risques.



Tournage atelier vidéo - LEGTA Le Mans.

Il y a en France plus de 500 associations qui sont des partenaires potentiels à la mise en place de projet de médiation et, ou de création numérique. De nombreux collègues les connaissent déjà, elles sont une opportunité pour celles et ceux qui se situent dans la fracture numérique.

Nous avons conscience que l'une des injonctions du numérique est celle de l'autoformation. Pour le Snetap-FSU, il est nécessaire de continuer cette réflexion en instituant un groupe de travail sur ce thème et en favorisant des stages de formation syndicale.

L'ESC est-elle **un otage ou un alibi** pour nos **dirigeants décideurs** ?

Avril 2013, la directrice de la DGER inaugure, sur le site du Parc de la Villette, un ensemble de projets artistiques et paysagers réalisés par des élèves et étudiants des EPL d'Ile de France. Elle déclare que ce type d'action initiée par l'ESC est une vitrine pour l'Enseignement Agricole. Janvier 2015, la tragédie Charlie, le Ministre Stéphane Le Foll proclame à qui veut l'entendre, à propos des valeurs de la République : " ... nous le faisons déjà, nous avons l'ESC... ".
L'ESC est-elle un otage ou un alibi pour nos dirigeants décideurs ?

Le cabaret des animaux - Spectacle des élèves des lycées agricoles de Bazas, Blanquefort, Libourne et La Tour Blanche.



L'ESC, une vitrine ?

Une vitrine, pourquoi pas, répondent certains si celle-ci lui apporte de la visibilité par rapport aux projets culturels ou sur le territoire. Il est vrai que ses actions impliquent des partenariats avec des acteurs prestigieux comme la DRAC ou des institutions culturelles...

Oui mais... n'y aurait-il pas un risque d'instrumentalisation ?

Alors revenons au contexte, le cœur de la "cible" doit rester le jeune, c'est l'éducation socioculturelle des élèves et étudiants qui est en jeu. Nous devons être vigilants à maintenir l'autonomie pédagogique de ces projets. Et, parallèlement, ces actions continueront à forger l'identité, l'image de marque des établissements agricoles.

Quels sujets soutenir ?

Nous remarquons que, alors que certaines spécificités de l'Enseignement Agricole et notamment l'ESC tentent d'être reprises par l'Education Nationale (EN), celle-ci se réduit ou disparaît dans nos filières communes avec l'EN : seconde générale, cycle S... Paradoxalement, c'est l'Enseignement Agricole qui s'aligne sur l'EN et, en faisant régresser l'ESC dans ces classes, nous perdons toute cette spécificité par rapport aux autres secondes ... D'autant plus qu'une classe sans enseignant d'ESC ne bénéficie plus du lien, de l'information et de l'incitation régulière quant à l'implication de ces jeunes dans l'ALESA. Cet alignement sur l'EN au détriment des spécificités de l'EA confirme la nécessité de discussions autour d'un ministère unique, au risque d'une dilution lente de nos particularités.

L'ESC peut-elle se positionner par rapport aux innovations voulues par le ministère ?

Quels seraient les champs qui pourraient faire l'objet de créativité en ESC ? Des problématiques liées à l'environnement, au "produire autrement", au binôme sociologie et nature... La lutte contre le décrochage scolaire, les inégalités, les discriminations... La DGER nous a reproché de ne pas nous être emparés suffisamment des ateliers de pratiques artistiques, prétexte argué pour supprimer ceux qui avaient le mérite d'exister.

Il est toujours possible d'investiguer des pistes de champs pédagogiques nouveaux, de retrouver des espaces d'initiatives pour les jeunes. Inventer des modules culturels pour les secondes générales par exemple avec une équipe où chaque collègue donnerait un nombre d'heures. Les ESC doivent se réapproprier leur faculté à être des inventeurs comme dégager du temps des référentiels à des projets.

L'on peut jouer sur l'espace de l'accompagnement personnalisé des lycéens ou le M11 pour le BTS. L'EN utilise certains Accompagnements Personnalisés (AP) pour des ateliers cinéma ou théâtre. Alors que les textes et les circulaires nous le permettent, nous devons davantage investir l'espace de l'AP.

Historiquement, les enseignants en ESC se sont saisis des évolutions de la société et des innovations pédagogiques.

L'ALESA doit permettre aussi une valorisation des engagements des jeunes.

Dans ce contexte c'est donc à nous de nous recentrer et de favoriser le parcours culturel du jeune et laissons utiliser la vitrine par ceux qui ont besoin de s'en réclamer...

L'Education socioculturelle, la "bien-pensance républicaine" ?

Comment parler de la laïcité au delà de l'émotion suscitée par les événements de janvier 2015 ? Lors des « rencontres de l'ESC » le 29 septembre 2015, avec de Laurent BONELLI, sociologue, les participants ont échangé sur leur vécu, en lien direct avec l'ancrage territorial des établissements.

Les participants ont d'abord évoqué des situations vécues dans leurs régions qui posent un certain nombre de questions : minute de silence du 8 janvier compliquée, radicalisation dans certaines grosses agglomérations, vote Front National revendiqué par des élèves de l'Enseignement Agricole...

La « bien-pensance républicaine » apanage du corps enseignant ?

Les enseignants d'ESC se demandent s'il est légitime que la « bien-pensance républicaine » soit l'apanage du corps enseignant et en particulier des enseignants d'ESC ?

Les enseignants d'ESC sont amenés à débattre avec les élèves sur des sujets d'actualité, le traitement médiatique des événements. Leur métier consiste à permettre aux jeunes d'acquérir un esprit critique vis à vis des images qu'ils voient, des informations qu'ils reçoivent. Ainsi, il apparaît logique de les solliciter pour aborder les sujets relatifs à la citoyenneté.

Selon les régions et établissements, les enseignants sont confrontés à des propos provocateurs. Il apparaît indispensable d'affirmer par exemple que les points de vue religieux ne peuvent être considérés comme des vérités ou des dogmes. La France est le pays de la liberté d'expression d'idées même si elles seraient jugées blasphèmes par des confessions religieuses.

Ces postures stables sont à rappeler régulièrement à des adolescents en proie à des contradictions et en construction de leur personnalité.

Le risque du racisme social

Les élèves des lycées agricoles, comme ceux dits « de banlieue » ont un point commun : ils sont victimes d'un très fort racisme social. Comment valoriser les jeunes qui se retrouvent pour certains d'entre eux relégués dans des filières qu'ils n'ont pas choisies ?

Et les enseignants d'ESC craignent que l'écart se creuse encore davantage avec la réforme territoriale qui risque d'isoler, de désertifier et d'appauvrir encore plus le milieu rural. Ce projet peut aboutir à une intensification des luttes, des compétitions entre milieux populaires d'autant que nous sommes dans un contexte

d'« ethnicisation » de la différence, de « racialisation » des classes sociales.

Les valeurs de la République, pour être portées et vécues avec conviction doivent rassembler les citoyens dans une société plus juste et égalitaire.

Comment, face à tous ces constats, travailler avec les élèves, dans un rapport de confiance ?

L'ESC, outil indispensable pour la défense des Valeurs Républicaines

Pour le Snetap-FSU, l'ESC, avec d'autres disciplines, permet à nos élèves, étudiants





« Postures » - Photo de Frédéric Desmesure - LPA Sabres.

et apprentis de se forger au goût du vivre ensemble au travers du fait social et culturel et de ses acteurs mais aussi de l'étude critique des médias. Ces éléments permettent l'apprentissage de la citoyenneté et de développer la notion de bien commun et de sens commun.

Les parcours d'éducation artistique et

culturelle sensibilisent les élèves à la pratique artistique et mettent en perspective ce vécu pour l'inscrire dans leur parcours de vie. Ils participent entièrement à la cohésion de la communauté éducative de nos établissements.

Ces projets permettent souvent de se regarder d'une autre manière, de décaler

notre angle de vue et de favoriser un pas de côté, qui est nécessaire pour appréhender l'autre et de nous remettre en question sur notre manière de vivre et de travailler ensemble.

Élargir les points de vue, arriver à produire de la parole ouverte, construire un goût et une appétence culturelle sont souvent les résultats de ces parcours.

L'éducation critique aux médias donne des outils aux élèves pour comprendre les conditions de fonctionnement, de création et de circulation de l'information et de donner des clés de compréhension du monde pour le citoyen.

C'est pour toutes ces raisons que l'Éducation Socio-Culturelle doit rester un enseignement, inscrit dans les référentiels de formation de la 4^e de l'EA jusqu'au BTS.

Mais la conjugaison de l'enseignement et de l'animation est aussi indispensable. L'animation devant être en lien avec le foyer socio-culturel de l'établissement, l'association des élèves, les ateliers artistiques et l'animation des territoires.

Le maintien des équipements spécifiques des établissements est également une réelle nécessité : foyer socio éducatif, salles dédiées, amphithéâtre... qui constituent un dispositif pertinent pour l'éducation artistique, la médiation, l'éducation aux médias et à la communication.

Lexique

- **ALESA** - Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis
- **AP** - Accompagnements Personnalisés
- **B TSA** - Brevet de Technicien Supérieur Agricole
- **CRARC** - Complexe Régional d'Animation Rurale et Culturelle
- **DRAC** - Direction Régional des Affaires Culturelles
- **DRAAF** - Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
- **EA** - Enseignement Agricole
- **EAC** - Education Artistique Culturelle
- **EN** - Education Nationale
- **ENFA** - Ecole Nationale de Formation Agronomique
- **EPLEFPA** - Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
- **ESC** - Education Socio-culturelle
- **GAP** - Groupe d'Animation et de Professionnalisation
- **MAAF** - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- **MJC** - Maison des Jeunes et de la Culture
- **PADC** - Plan d'Action de Développement Culturel
- **PCEA** - Professeur Certifié de L'Enseignement Agricole
- **PLPA** - Professeur de Lycée Professionnel Agricole
- **SRFD** - Service Régional de la Formation et du Développement